

Drakarys : 7 questions sur un sujet qui agite la profession

986 lectures

0 commentaire

Catégorie : Actualité des métiers du chiffre

Article écrit par Julien Catanese Aubier (269 articles)
Modifié le 08/03/2023



Lancé en 2021, la société d'investissement Drakarys suscite beaucoup de questions et de réactions près de 2 ans plus tard. Rappel des faits.

Qu'est-ce que Drakarys ?

Drakarys est une société en commandite par actions créée en juin 2021 et présentée au moment de son lancement comme « un fonds d'investissement pour garantir l'indépendance numérique de la profession », « LA société d'investissement de la profession » ^[1].

La société Drakarys a été fondée par la société Finko Participation, seul associé commandité, et 34 associés commanditaires. Dans un article de juillet 2021, Compta Online précisait :

« Les membres fondateurs de Drakarys sont au nombre de 34, avec un ticket d'entrée de 3 000€ par personne. Parmi ces membres, le Conseil supérieur, sur cette même base. Les 33 autres membres regroupent à plus de 90% des élus au CSOEC ou élus régionaux, tous ECF. Interrogé sur ce point, Lionel Canesi assume, estimant qu'il ne s'agit que d'amorcer le projet avec les personnes qui en sont à l'origine.

Une étape donc, avant une ouverture plus large. Au CSOEC, on souligne d'ailleurs que les membres fondateurs n'auront pas plus de pouvoir que les experts-comptables qui répondront à la souscription à venir ».

Au cours d'une souscription ouverte aux experts-comptables, Drakarys a par la suite levé 7 686 000€ ^[2].

Quelle est la gouvernance de Drakarys ?

La gouvernance de Drakarys comprend :

un gérant personne morale, dont la nomination et la révocation relèvent de la compétence exclusive de l'associé commandité ^[3] ;

un conseil de surveillance, qui exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société et dispose des mêmes pouvoirs que le commissaire aux comptes. Ses membres sont nommés parmi les associés commanditaires, par l'assemblée générale ordinaire des associés commanditaires, qui peut les révoquer à tout moment ^[4].

Au moment de la rédaction de cet article, et selon les documents disponibles publiquement ^[5], cette gouvernance est assurée par :

la société Finko Participation pour la gérance ;

un conseil de surveillance composé de 4 personnes physiques (Catherine Hanser, Jean-Luc Mohr, Nicole Carrion, Emmanuel Lejeune) et d'une personne morale (la société Phoenix Finances EC, présidée par Charles Basset).

Qu'est-ce que Finko Participation ?

Finko Participation est une SAS créée en avril 2021, à la fois gérante et associé commandité de Drakarys. **Finko Participation a été fondée par 9 associés personnes physiques** : Lionel Canesi, Jean-Luc Flabeau, Jean Saphores, Mélina Bouye, Marie-Dominique Cavalli, Frédéric Girone, Michael Fontaine, Damien Dreux et Jacques Maureau. En juin 2021, le syndicat ECF et le Conseil national de l'Ordre des experts-comptables ont rejoint le capital de la société ^[6]. En septembre 2021, l'IFEC annonçait également souscrire une part au sein de Finko Participations.



Quelle est la gouvernance de Finko Participation ?

La gouvernance de Finko Participation comprend :

un gérant personne physique, Lionel Canesi ;

un comité de contrôle, composé statutairement de l'ensemble des associés de la société, hormis le président de la société. Ce comité prend des décisions à la majorité simple. **Certains de ses avis lient le président,** et notamment ^[7] la « fixation annuelle des orientations stratégiques et l'approbation du budget annuel de la société et de ses filiales », « toute opération de création de filiale, acquisition ou cession de titres de participation » ou « la conclusion de tout contrat de prêt [...] par une société du groupe hors budget annuel approuvé ». D'après une intervention de Lionel Canesi en janvier 2022, ce comité de contrôle inclut notamment le CNOEC, ECF, l'IFEC, l'ANECS, et le CJEC ^[8].

Pourquoi ce sujet revient-il sur la table, près de deux ans après la création du fonds ?

Drakarys a suscité des réactions au moment de son lancement (voir par exemple la tribune de [Claude Robin](#), « Drakarys : les choix du CSOEC servent-ils notre profession ? »). **Toutefois, la question de la gestion de Drakarys a refait surface à l'occasion de l'élection de Cécile de Saint Michel à la présidence du CNOEC en décembre 2022.**

Dans une lettre ouverte à ses adhérents, Gilles Bosiger, président d'ECF Paris Île-de-France et soutien de la nouvelle présidente, « **[condamnait] la confusion entraînée par le recours aux moyens de communication du CNOEC pour promouvoir la levée de fonds de Drakarys, société dont la gouvernance est totalement privée et indépendante de l'Ordre** ».

Le 24 février 2023, Cécile de Saint Michel adressait une lettre à la profession intitulée « Drakarys : levons l'ambiguïté ! ». La présidente du CNOEC précisait notamment :

« Contrairement à ce qui a pu être laissé entendre, la société DRAKARYS n'est pas une structure pilotée par notre institution. [...] Le Conseil national ne bénéficie aucunement d'une majorité de gestion au sein de la société DRAKARYS. [...] Je regrette que cette ambiguïté ait été entretenue par les différentes campagnes de communication, les moyens mis en œuvre pour promouvoir le développement de DRAKARYS et qu'elle soit encore présente sur le site internet de la société d'investissement », Cécile de Saint Michel.

Quel a été le discours des instances au moment du lancement de Drakarys ?

Le Conseil national de l'Ordre des experts comptables (CNOEC), dans sa communication, a bien évoqué à plusieurs reprises Drakarys, tant dans des lettres à la profession ^[9], sur les réseaux sociaux, que dans divers événements ^[10] ou émissions en direct à destination des experts-comptables ^[11]. **Le fonds était alors régulièrement présenté comme « le fonds d'investissement de la profession ».**



Dans ces évènements, Lionel Canesi était régulièrement interrogé sur la gouvernance de Drakarys.

A titre d'exemple, lors d'un live YouTube à destination de la profession, il précisait^[12] :

« L'avantage de la commandite par actions c'est la séparation entre le pouvoir et le capital. L'intérêt c'est que demain un très grand cabinet qui souscrit massivement au fonds ne pourra pas détourner sa gouvernance.

[...] Aujourd'hui Drakarys est complètement scindé avec la CNOEC. Je ne suis pas président de Drakarys parce que je suis président du CNOEC. Je pense que c'est important parce que si tous les 4 ans, lors d'élections, il y a un changement de politique, ça n'est pas possible ».

Au cours d'un autre échange, il répondait par exemple directement à la question d'un spectateur :

« L'identification des associés du commandité ne pose-t-il pas un problème éthique ? » (sic) :

« Qui est [associé] dans le gérant commandité ? Le projet était porté par l'équipe qui a porté le projet ECF qui nous a amené à la tête du CNOEC. [...] On a voulu étoffer [la gouvernance] du gérant commandité, avec le comité de contrôle : ECF, IFEC, ANECS, CJEC, CNOEC. L'idée c'est d'avoir une équipe soudée qui sont en capacité d'avancer vite. [...] La gouvernance aujourd'hui est celle du lancement. Demain quand il y aura 2,3, 4 ou 5 000 experts-comptables membres de Drakarys on fera bien évidemment évoluer ».

Enfin, dans une interview à Compta Online, il précisait :

« Je souhaite conserver les rênes de Drakarys encore quelques années, pour continuer à lancer des projets d'investissement, assurer les premières années de développement du fonds et son installation dans le paysage de la profession. Il faudra ensuite qu'un des actionnaires du fonds prenne la suite ».

Quelle est la position de l'IFEC sur ce sujet ?

Au moment du lancement de Drakarys, l'IFEC annonçait sa souscription au capital de Finko Participation, dans une logique de surveillance de l'activité du fonds. Le syndicat soulevait alors « de nombreuses zones d'ombre » autour de la gouvernance, de conflits d'intérêts, du fonctionnement et des modalités de souscription :

« Devant les nombreuses interrogations de l'IFEC, le Commissaire du Gouvernement a rappelé au Président du CSOEC, l'urgence de mettre en place un comité scientifique et une consultation du comité d'audit. L'IFEC pourra-t-il participer à ces deux instances ? Il en a fait la demande ! La participation de l'IFEC n'a qu'un seul objectif : représenter l'intérêt général des consœurs et confrères et uniquement l'intérêt général et d'être vigilant à la bonne utilisation de nos deniers communs ! ».

- [1] « Drakarys : les experts-comptables actionnaires de leur avenir numérique », SIC n° 409, nov. 2021
- [2] Procès verbal des décisions de la gérance de Drakarys, 15 fevr. 2022
- [3] Article 17 des statuts de Drakarys
- [4] Article 18 des statuts de Drakarys
- [5] Consultés sur pappers.fr
- [6] Procès verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de FInko Participation, 22 juillet 2021
- [7] Article 13 des statuts de Finko Participation
- [8] Drakarys, l'émission : On répond à vos questions, 4 janv. 2022, disponible sur Youtube.
- [9] Voir par exemple la lettre à la profession du 4 octobre 2021 « Décollage réussi : déjà 1 millions d'euros levés »,
- [10] Journée de l'innovation au Grand Rex, 9 juin 2022
- [11] Notamment les émissions FuzzTV, diffusées sur la chaîne Fuz'Experts du CNOEC
- [12] FuzzTV, 2 déc. 2021, « Drakarys, l'émission : On répond à vos questions »

Article à lire sur Compta Online : <https://www.compta-online.com/drakarys-ao6283>
Les articles : <https://www.compta-online.com/articles>



Comment donner de la valeur à son cabinet

- > Connaître la valeur de son cabinet
- > Choisir son modèle de création de valeur

TÉLÉCHARGER ►

[Tribune] Drakarys : les choix du CSOEC servent-ils notre profession ?

3 213 lectures

0 commentaire

Catégorie : Actualité des métiers du chiffre

Article écrit par [Claude Robin](#)

Modifié le 03/10/2021



En juillet, j'ai publié un post sur LinkedIn au sujet de Drakarys et de son investissement dans MyUnisoft. Je voulais ouvrir le débat car je trouvais que nous n'étions pas beaucoup informés des investissements ou des avances faites par le CSOEC (Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables), via Drakarys. Cela a suscité beaucoup de réactions parmi les confrères puisque le post a été vu plus de 14 000 fois avec de nombreux commentaires. Et je suis persuadé que derrière ces questions légitimes, se trouve une autre plus essentielle : celle de nos choix d'investissement.

[NDLR : Cet article est une tribune libre de [Claude Robin](#), président fondateur d'Amarris Groupe et d'Amarris Direct]

Je suis expert-comptable, fondateur du Groupe Amarris et nous sommes également éditeur de logiciel. Nous réfléchissons beaucoup sur l'avenir de notre profession, notamment par le lancement il y a un an de notre franchise pour les jeunes experts-comptables.

Je m'interroge sur plusieurs sujets : l'investissement dans MyUnisoft, l'indépendance numérique de la profession, mais aussi son attractivité.

Investissement dans MyUnisoft

L'investissement s'élève a priori à environ 3 M€. **Jamais ce montant n'a été communiqué officiellement.** La souscription au fonds Drakarys n'est d'actualité que depuis le 27/09. On suppose donc que l'argent a bien été investi ou avancé par le CSOEC. En tant qu'expert-comptable qui paie des cotisations à l'Ordre depuis plus de 20

ans, je m'interroge sur la capacité de notre instance à pouvoir réaliser de tels avances ou investissements sans en informer les confrères.

L'argent dont dispose le CSOEC est notre argent, la plus grande transparence est donc de mise. C'est légitime. Or, au cas présent, nous ne savons toujours pas si l'investissement réalisé dans MyUnisoft par Drakarys est bien lié à une avance du CSOEC. **Nous ne savons pas non plus si cette avance sera ensuite remboursée après souscription ou investissement des confrères dans Drakarys.** Est-ce normal ?

Indépendance numérique

Depuis toujours, notre profession et notre organisation pilotées par le CSOEC et les CROEC (Conseils régionaux de l'Ordre des experts-comptables) sont financées par nos cotisations et par les éditeurs de logiciel (via les Congrès). En tant qu'éditeur de logiciel, **je comprends le mécontentement de ces éditeurs qui se sentent mal traités et désabusés alors qu'ils ont financé la profession depuis des décennies.**

L'indépendance numérique est un vœu pieux. Face aux enjeux de la profession, nous devons nous doter des meilleurs outils qui nous permettront d'automatiser au mieux la comptabilité, la paie, le juridique et d'avoir les meilleurs outils gérant la relation client. **On estime qu'il faut au moins 50 M€ pour se doter d'un bon outil de production. Est-ce que la profession a les moyens de se le payer ?** Est-ce que c'est son rôle ?

J'ouvre le débat et pose simplement des questions pour que nous nous penchions tous sur notre avenir. Car **c'est vrai, certains acteurs sont en situation de quasi-monopole.** Il est donc primordial qu'il y ait une concurrence saine chez les éditeurs qui nous fournissent les outils que nous utilisons au quotidien (compta et paie) mais l'indépendance numérique a un prix. Quel est celui que nous sommes prêts à payer ?

Regardons la réussite de Jedeclear.com. Cette instance qui est une pure émanation de l'Ordre œuvre depuis de nombreuses années pour l'ensemble de la profession. Elle nous a permis de généraliser l'automatisation de nos déclarations, de rapatrier nos flux bancaires. Cela a permis à tous les experts-comptables d'accéder à des services dont ils n'auraient pu bénéficier s'ils avaient été seuls. **Jedeclear.com est un bien commun et nous sommes tous très satisfaits de l'avoir.** On peut imaginer que demain, jefacture.com soit aussi utile à de nombreux confrères et consœurs. **Ces deux exemples montrent que nous pouvons nous mêmes créer des entités qui aident toute la profession tout en travaillant main dans la main avec les éditeurs** plutôt que de les opposer.

L'attractivité : véritable enjeu de la profession ?

Nous souffrons cruellement d'un déficit d'image, nous avons tous du mal à recruter nos collaborateurs, à les fidéliser. Certains cabinets ajustent même leur chiffre d'affaires par rapport à leurs ressources plutôt que l'inverse. Notre croissance est donc parfois limitée par faute de ressources.

L'attractivité de nos métiers est l'enjeu de demain. Les plus gros cabinets créent leur propre campus, trouvent des solutions, mais que feront les plus petites entités demain ? Il est urgent d'agir et de consacrer les moyens nécessaires à notre marque employeur. Le mot expert-comptable est une marque très forte auprès de nos clients, c'est une richesse pour nous tous. Cette marque « expert-comptable » doit être aussi forte pour faciliter nos embauches, et ce n'est pas le cas aujourd'hui. **C'est un sujet beaucoup plus important que nos outils dont les évolutions vers l'avenir sont globalement traitées par l'ensemble des éditeurs.**

Face à la vitesse des changements que nous vivons aujourd'hui, qu'ils soient techniques ou sociétaux, nous devons choisir nos combats et celui de l'attractivité de notre profession est sans doute le plus important.



Claude Robin

Président fondateur d'Amarris Groupe et d'Amarris Direct

Recevoir nos articles sur votre email
Flux RSS des dernières publications

Avertissement : Ce site permet aux internautes de dialoguer librement sur le thème de la comptabilité.
Les réponses des Internaute et des membres du forum n'engagent en aucun cas la responsabilité de Compta Online.
Tout élément se trouvant sur ce site est la propriété exclusive de Compta Online, sous réserve de droits appartenant à des tiers.
Toute copie, toute reprise ou tout usage des photographies, illustrations et graphismes, ainsi que toute reprise de la mise en page figurant sur ce site, ainsi que toute copie ou reprise en tout ou partie des textes cités sur ce site sont strictement interdits, sous réserve de l'autorisation express écrite de l'ayant droit.

Toute reprise ou tout usage, à quelque titre que ce soit, des marques textuelles, graphiques ou combinées (comme notamment les logos) sont également interdits, sous réserve de l'autorisation express écrite de l'ayant droit.

© 2003-2023 Compta Online
S'informer, partager, évoluer